

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# SDS A0016912 RPI CHECK

Version: 3 (14-10-2022)-FR

Selon 1907/2006/CE, Article 31

## RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom de produit** RPI-Check

**Code du produit** A0016912

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** RPI-Check est une solution isotonique utilisée dans la routine quotidienne pour surveiller le fonctionnement des fonctions de mesure du RPI. Si un changement de performance est déterminé, cela peut indiquer que le RPI nécessite une intervention.

**Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques de laboratoire.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** Mechatronics Instruments B.V.  
P.O. Box 225  
1620 AE Hoorn  
Pays-Bas

**Producteur/fournisseur** **Téléphone:**+31 229 291 129  
**Fax:**+31 229 241 534

**Service chargé des renseignements** **Contacteur:** Support Department  
**Email:** support@rrmechatronics.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Support  
Pendant les heures normales de bureau (8:00 à 16:30, GMT+1)  
**Téléphone:** +31 229 291 129

## RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Néant.

**Pictogrammes de danger** Néant.

**Mention d'avertissement** Néant.

**Mentions de danger** Néant.

### 2.3 Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** Non applicable.

**vPvB** Non applicable.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

**No CAS Désignation** PURIFIED WATER

**Code(s) d'identification**

**Numéro CE** 231-791-2

### 3.2 Mélange

**Description** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

**Composants contribuant aux dangers** Néant.

**Indications complémentaires** Non applicable.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Après inhalation:** Transporter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Après contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Après ingestion** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## RUBRIQUE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations ou dans les eaux de surface.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une ventilation adéquate.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Préventions des incendies et des explosions** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun** Aucune exigence particulière.

**Autres indications sur les** Néant

**conditions de stockage**

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## RUBRIQUE 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Indications complémentaires** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles Techniques Appropriés**

**Mesures générales de protection et d'hygiène** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produit chimiques.

**Protection respiratoire** Non nécessaire.

**Protection des mains** Porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

*contact total:* *contact par éclaboussures:*

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm	0,11 mm
Délai de rupture:	480 min	480 min

**Protection des yeux** Lunettes de protection hermétiques.

## RUBRIQUE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>Valeur pH à 20°C</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	0 °C
<b>Point d'ébullition</b>	100 °C
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.

<b>Inflammabilité</b>	Le produit n'est pas auto-allumage.
<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion</b>	
<b>Inférieure</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	23 hPa (20°C)
<b>Densité à 20°C</b>	1.00575 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Entièrement miscible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité</b>	
<b>Dynamique</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de produit de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effet primaire d'irritation de la peau</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effet primaire d'irritation des yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité des Cellules Germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT-Exposition Unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible - Expositions répétées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Risque d'Aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12. 1 Toxicité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12. 2 Persistance et dégradabilité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12. 3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12. 4 Mobilité dans le sol</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Autres indications écologiques</b>	
<b>Indications générales:</b>	Classe de pollution des eaux (D) 1 (Evaluation propre) Légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
<b>12. 5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Non applicable.
<b>12. 6 Autres effets néfastes</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Recommandation</b>	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
<b>Emballages non nettoyés</b>	
<b>Recommandation</b>	Evacuation conformément aux prescriptions légales.
<b>Produit de nettoyage recommandé</b>	Eau, éventuellement avec addition de produit de nettoyage.

## RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1 Numéro ONU</b>	
<b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	Néant.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

**Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA Néant.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant marin: Néant.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**Transport/Indications complémentaires**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions cidessus.

**"Règlement type" de l'ONU**

Néant.

**RUBRIQUE 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATIONS****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales****Classe de pollution des eaux**

Classe de pollution des eaux 1 (Evaluation propre) Légèrement dangereux pour l'eau.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16 AUTRES DONNÉES**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.